

**DEPARTEMENT DE LA DROME      COMMUNE DE LA BAUME-CORNILLANE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JANVIER 2022**

Présents : BLANC Alexandre, CACHOT Sandrine, CASTAING Marie-Thérèse, CHARVE Bruno, LANCIEN Gaëlle, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Absent excusé : LECLERCQ Frédéric (pouvoir à SYLVESTRE Dominique)

Secrétaire de séance : THIVOLLE Brigitte

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour 4 propositions de délibération :

- Une délibération portant sur l'embauche en CDD d'un agent contractuel de remplacement.
- Une délibération pour demander une subvention auprès de la DETR 2022 aidant à financer le schéma de défense extérieure contre l'incendie.
- Une délibération actant le lancement de la procédure de la révision de la remise en ordre de la voirie communale.
- Une délibération actant le complément de la liste de l'adressage postal.

**1. Approbation du compte rendu** du précédent conseil municipal qui s'est déroulé le 29 novembre 2021.

*Vote : A l'unanimité des présents 10 voix pour*

**8H 15 Arrivé de d'Alexandre Blanc**

**2. Délibération autorisant le recrutement d'un agent** contractuel de remplacement. En raison de l'arrêt de travail de Madame Elodie Wendling, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour recruter des agents contractuels. Il est décidé d'embaucher en CDD, Madame Aurélie Dumarcher jusqu'au 18 février ; pour effectuer le ménage de l'école et de la mairie, à raison de 13 heures par semaine.

*Vote : Pour à l'unanimité*

**3. Délibération pour demande de subvention** auprès de la DETR 2022 pour aide au financement du schéma de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

*Vote : Pour à l'unanimité*

**Délibération pour le lancement de la procédure de remise en ordre de la voirie communale**

*Vote : Pour à l'unanimité*

Après avoir parcouru les chemins ruraux, La commission des CR va établir une liste des différents problèmes à régler.

#### 4. **Délibération pour complément de l'adressage postal**

Nomination et numérotation de 2 nouvelles voies. Prolongement de la Rue du Prieuré et de la rue des Chenebiers. Dénomination de la nouvelle voirie du futur quartier : Impasse des Chenebiers et du chemin en direction de la station d'épuration nommé Impasse des Roseaux.

*Vote : Pour à l'unanimité*

6. **Autorisation de paiements anticipés des dépenses d'investissement sur le budget 2022** mais nécessaires avant mars 2022. Comme l'autorise la loi, il est possible d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart du budget de l'année précédente (soit 50 094 €). Une partie de cette somme sera dédiée entre autres, au paiement de la facture de l'entreprise F.P.I. pour la constitution du dossier DECI. (défense extérieure contre l'incendie). Monsieur le Maire demande au conseil municipal la permission d'effectuer les règlements des factures d'investissement avant le vote du budget.

*Vote : Pour à l'unanimité*

7. **Le prix de vente au mètre carré** des terrains viabilisés du futur lotissement est fixé à **170 € /m2 H.T. soit 204 €/m2 T.T.C.**

*Vote : Pour à l'unanimité*

8. **Présentation des travaux** à prioriser en fonction du budget 2022 : Aménagement de la plateforme pour l'arrêt de bus, chauffage de l'école, travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements situés au-dessus de l'école, début de la mise en place de la DECI.  
Nous devons faire un choix pour ces travaux

#### **Questions diverses**

a) **Demande d'ouverture de licence** pour « la Baraque Originelle ».

La baraque Originelle situé aux Garis anciennement domaine du Tisserand souhaite mettre en place de quoi se restaurer pour les vacanciers, promeneurs et visiteurs. Le conseil municipal se prononce en faveur de la délivrance de la « petite licence » restauration et boisson.

b) **Bulletin municipal**

Le bulletin de janvier 2022 sera distribué dans la semaine du 15 janvier.

Le nombre des annonceurs a encore augmenté ce qui permet le financement total de l'impression avec une légère marge positive.

c) **Questionnaire** élaboré par la commission « action sociale »

Ce questionnaire « vous avez la parole » distribué dans les boîtes aux lettres s'adresse aux aînés de la commune à partir de 65 ans.

Il devrait permettre de mieux connaître les attentes de ceux-ci dans différents domaines (loisirs, aides, besoins). Après son dépouillement réalisé par les membres de la commission extra-municipale, nous essaierons de répondre aux différentes demandes.

d) **DIF, le à droit formation individuelle des élus** est proposé par des sociétés privées et entièrement pris en charges par l'Etat, via la caisse des dépôts et des consignations DIF Elus.

Il faut un minimum de 7 élus. Une possibilité de regroupement peut être envisagée avec d'autres communes.

e) **Conseil communautaire** Le Conseil communautaire se réunit tous les 2 mois environ, dans une des 54 communes de l'Agglo Lors de celles-ci, les 112 conseillers communautaires votent les délibérations relatives aux différentes compétences de l'Agglo. Les séances sont accessibles en visio en direct sur le Facebook de l'Agglo.

**Jeudi 10 février 2022 > Jeudi 31 mars 2022 > Jeudi 30 juin 2022 >**

f) **Compte rendu du conseil d'école**

Le conseil d'école s'est tenu le 15 novembre 2021 en présence des enseignants, des parents et des élus d'Ourches et La Baume Cornillane Les élèves sont répartis en 3 classes : 2 à La Baume du CE1 au CM2, 1 classe à Ourches GS maternelle, CP. Enfants scolarisés à La baume Cornillane 31 enfants et 17 à Ourches.

L'accueil des enfants pour la périscolaire se fait depuis la rentrée scolaire à Ourches. Une convention a été établie avec le directeur de La Baume, cette nouvelle organisation libère l'espace.

De nombreux Projets sont prévus dans les deux écoles : piscine, visite exposition aux Clévos, venue des correspondants de Saou, Médiathèque Montmeyran, petit déjeuner allemand à l'occasion du 50<sup>ième</sup> anniversaire du jumelage avec Gross Bieberau ...

Heure de fin : 21h45

Prochain conseil :